



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

8993^e séance

Lundi 14 mars 2022, à 15 heures

New York

Président : M. Abushahab. (Émirats arabes unis)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Wu Jianjian
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Saha
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M ^{me} Gasri
Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
Inde	M. Asokan
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M ^{me} Toroitich
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley

Ordre du jour

Non-prolifération des armes de destruction massive

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération des armes de destruction massive

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de l'Ambassadeur Juan Ramón de la Fuente Ramírez, Représentant permanent du Mexique, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la Fuente Ramírez.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : En ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), j'ai l'honneur de présenter au Conseil un exposé sur les travaux du Comité depuis la dernière séance d'information sur la question, le 30 mars 2021 (voir S/2021/325, annexe I).

La résolution 1540 (2004) reste une composante essentielle de l'architecture mondiale de non-prolifération visant à empêcher les acteurs non étatiques, y compris les terroristes, d'avoir accès aux armes de destruction massive. Les États ont réalisé des progrès considérables vers la pleine application de la résolution. Néanmoins, certaines lacunes persistent et la mise en œuvre pleine et effective de la résolution 1540 (2004) est une tâche de longue haleine.

En 2021 et début 2022, en raison des restrictions de déplacement et autres que continue de motiver la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Comité a continué d'appliquer les mesures de précaution adoptées en 2020. La plupart des activités ont été conduites de manière virtuelle, même si quatre réunions du Comité ont eu lieu en présentiel. Par rapport aux 19 événements, pour la plupart virtuels, organisés en 2020, le Comité a participé en 2021 à une manifestation en présentiel et à 23 événements virtuels.

Au cours de la période considérée, le Comité a continué de procéder à l'examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), conformément aux dispositions de la résolution 1977 (2011), examen qui constitue une de ses premières priorités. En avril 2021, conformément

à la résolution 2572 (2021), le mandat du Comité a été prorogé jusqu'au 28 février 2022 ; puis, en vertu de la résolution 2622 (2022), adoptée le 25 février dernier, il a été prorogé jusqu'au 30 novembre, pour permettre de mener ledit examen à bien.

Le thème central de cet examen approfondi porte sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) par les États Membres. Mais le Comité se penche également sur le rôle qu'il joue pour faciliter la mise en correspondance des demandes et offres d'assistance ; sur sa collaboration avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes et avec d'autres organismes des Nations Unies ; et sur ses activités de sensibilisation.

Le processus d'examen a un caractère inclusif. Bien que les contributions des États Membres, à qui il incombe au premier chef d'appliquer la résolution 1540 (2004), se verront accorder une grande importance, le Comité invitera également des organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi que les organisations compétentes de la société civile, à participer à des consultations ouvertes pour leur assurer une large portée. De plus amples détails sur ces consultations ouvertes seront communiqués prochainement car elles continuent de susciter des attentes et un intérêt forts.

Toujours durant la période considérée, le Mozambique a présenté son premier rapport national contenant des informations sur les mesures prises pour s'acquitter de ses obligations au titre de la résolution 1540 (2004). Cela porte ainsi à 185 le nombre d'États Membres ayant maintenant présenté leur premier rapport national, et ne laisse plus que huit États à ne pas l'avoir fait.

Pour mettre en œuvre la résolution 1540 (2004), il est utile, entre autres, que les États élaborent, à titre volontaire, des plans d'action nationaux de mise en œuvre, comme les y encourage le paragraphe 5 de la résolution 2325 (2016). Le nombre d'États qui ont soumis de tels plans au Comité depuis 2007 s'élève maintenant à 35, un nombre inchangé depuis mon dernier exposé au Conseil de sécurité. Toutefois, au cours de la période considérée, le Comité a fourni une assistance à deux États, le Botswana et la Mongolie, qui élaborent actuellement lesdits plans d'action.

Étant donné que les États Membres sont les mieux placés pour déterminer quelles sont les pratiques nationales les plus efficaces et pour les partager avec le Comité 1540 et d'autres partenaires, des examens par les pairs ont été effectués dans le monde entier. Le nombre

de ces examens n'a pas changé depuis mon dernier exposé au Conseil. Le Comité attend avec intérêt les résultats d'autres examens par les pairs et continuera d'apporter son concours aux États qui souhaitent procéder à ces examens, le cas échéant.

À ce jour, 136 États Membres, contre 127 en 2020, ont communiqué au Comité les coordonnées de leurs points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004). Aucune formation n'a été dispensée en 2021 à l'intention des points de contact régionaux en raison des restrictions liées à la pandémie, comme je l'ai déjà indiqué. Le Comité espère pouvoir reprendre ces formations prochainement.

Le Comité joue un rôle important dans la facilitation de la fourniture d'une assistance aux États Membres afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations au titre de la résolution 1540 (2004), en faisant correspondre les demandes d'assistance des États aux offres d'assistance des États ou des organisations internationales, régionales ou sous-régionales. En 2021, les États ont soumis au Comité quatre nouvelles demandes d'assistance, contre six en 2020. Le Comité a reçu des demandes d'assistance de la part du Botswana, de la Sierra Leone, du Tadjikistan et de Saint-Vincent-et-les Grenadines. On trouve sur le site Web du Comité une liste des États et des organisations internationales, régionales et sous-régionales qui offrent une assistance en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Le Comité est disposé à publier sur son site Web de nouveaux programmes ou des informations actualisées concernant l'assistance disponible. Outre l'assistance fournie par les États et les organisations internationales, régionales et sous-régionales, le Comité et son groupe d'experts effectueront des visites dans les États, sur leur invitation, afin d'examiner les rapports nationaux, les plans d'action nationaux, les tableaux du Comité et les mesures d'assistance concernant la mise en œuvre.

Le Comité continuera d'utiliser son site Web et les messages trimestriels de sa présidence pour informer le public et accroître la transparence de ses activités. Les informations relatives à la participation aux événements de sensibilisation, ainsi que les déclarations, y compris les messages vidéo, prononcées par la présidence ou en son nom, sont régulièrement publiées sur le site Web du Comité.

Pour conclure, je souhaite remercier mes collègues membres du Comité des efforts qu'ils déploient à l'appui des travaux du Comité, ainsi que le Groupe d'experts, les fonctionnaires du Bureau des affaires de désarmement et du Département des affaires politiques

et de la consolidation de la paix et mon équipe du soutien inestimable qu'ils ont apporté au Comité au cours de la période considérée.

Je vais maintenant faire une déclaration très brève à titre national.

Le Mexique est toujours aussi convaincu de la nécessité de renforcer le dispositif international de non-prolifération afin de prévenir les conséquences humanitaires catastrophiques des armes de destruction massive et de mobiliser la coopération multilatérale indispensable pour relever les défis mondiaux.

À cet égard, nous sommes convaincus que la récente prorogation du mandat du Comité 1540 jusqu'en novembre nous permettra de poursuivre l'examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004). Nous espérons que les membres du Conseil de sécurité et les autres États Membres de l'ONU participeront activement au renforcement du mandat et à son adaptation à la réalité actuelle. Nous sommes certains qu'ensemble, nous serons en mesure de recenser ces éléments et, ainsi, de contribuer à freiner la prolifération des armes de destruction massive par des acteurs non étatiques, y compris les terroristes.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie l'Ambassadeur de la Fuente Ramírez de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Gasri (France) : Je tiens tout d'abord à remercier très chaleureusement le Représentant permanent du Mexique, ainsi que toute son équipe, pour leur travail acharné à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

La résolution 1540 (2004) est un pilier du cadre international de non-prolifération. En effet, plus de 15 ans après son adoption, non seulement la menace demeure, mais elle évolue. Les circuits de la prolifération se complexifient, et le risque que des matières biologiques, chimiques et nucléaires tombent entre les mains d'acteurs non étatiques persiste. Nous sommes donc d'accord sur le fait que le cadre que nous avons doit être consolidé.

Le processus d'examen approfondi a été retardé, nous le regrettons, mais il se poursuit. Cet examen approfondi est essentiel pour maintenir la pertinence de la résolution 1540 (2004), et nous souhaitons qu'il soit inclusif et permette à tous les États Membres et à la société civile de s'exprimer. L'extension du mandat du

Comité doit nous permettre de mener à bien cet examen. Certains aspects de la résolution 1540 (2004) pourraient être renforcés. Je pense notamment au financement de la prolifération.

Nous attachons une importance particulière à l'assistance et à la coopération. Nous nous tenons prêts à fournir notre aide aux États qui la sollicitent. Nous devons accroître la cohérence des offres et des besoins d'assistance. Nous devons également approfondir la coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques, les régimes de contrôle des exportations ou les autres comités des Nations Unies, comme ceux traitant du terrorisme. Enfin, il importe de mieux faire connaître la résolution 1540 (2004) pour renforcer sa mise en œuvre. Des propositions utiles ont été faites en ce sens d'ores et déjà.

Pour conclure, qu'il me soit permis de rendre hommage au Groupe d'experts, dont le travail d'analyse et de sensibilisation demeure indispensable.

M. Asokan (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la Fuente Ramírez, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), de son exposé sur les activités du Comité et de sa direction des travaux du Comité 1540.

Je tiens tout d'abord à réaffirmer la volonté de l'Inde de participer aux efforts mondiaux de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. La résolution 1540 (2004) identifie les terroristes et les groupes terroristes parmi les principaux acteurs non étatiques susceptibles de se procurer, de mettre au point ou d'utiliser des armes de destruction massive et leurs vecteurs, ou d'en faire le trafic. Comme l'indiquent les rapports de l'ONU, la menace de voir des terroristes acquérir des armes de destruction massive n'est plus de l'ordre de la théorie. Les conclusions du récent rapport de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes sont profondément inquiétantes. Il faut donc que la prévention de l'acquisition et de l'utilisation d'armes de destruction massive par des groupes terroristes soit une priorité et une responsabilité centrales du Conseil et de la communauté internationale. L'Inde, qui lutte résolument contre le terrorisme depuis plusieurs décennies, a attiré l'attention de la communauté internationale, dans la résolution annuelle qu'elle présente à l'Assemblée générale, sur les dangers de la prolifération des armes de destruction massive et leur exploitation potentielle par des terroristes et d'autres acteurs non étatiques.

Présentée pour la première fois en 2002, la résolution a été adoptée par consensus, ce qui témoigne du consensus mondial sur cette question. L'Inde accorde une grande importance à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Fidèles à notre engagement de longue date en faveur de la non-prolifération mondiale, nous avons mis en place un solide système de réglementation national pour le contrôle des exportations. L'Inde est parmi les rares pays à présenter régulièrement au Comité des rapports nationaux sur l'application de la résolution 1540 (2004). À cet égard, nous sommes satisfaits de savoir que nous nous rapprochons de l'universalité dans la communication de rapports nationaux sur l'application de la résolution 1540 (2004).

Nous soutenons chaque fois que possible les efforts constants du Comité en faveur de l'application de la résolution 1540 (2004) en proposant de partager nos connaissances et notre expertise technique par l'intermédiaire du cadre d'assistance du Comité.

Consciente du rôle clef de l'industrie, des milieux académiques et des autres principaux acteurs dans l'application de la résolution, l'Inde a organisé plusieurs manifestations de sensibilisation avec la participation de ces parties prenantes. Nous organisons des programmes de communication périodiques sur les contrôles à l'exportation pour l'industrie, y compris des manifestations par secteur ou par région, en Inde, ainsi que pour les institutions universitaires et de recherche, en particulier sur les transferts de technologies incorporelles. Nous avons déjà organisé, en 2018 à New Delhi, une conférence Inde-Wiesbaden de deux jours sur la manière de s'assurer l'accès aux chaînes logistiques mondiales au moyen de partenariats entre le gouvernement et l'industrie.

Nous sommes également favorables au renforcement de la coopération et de la coordination du Comité 1540 avec des organisations internationales telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et d'autres organismes compétents des Nations Unies, dont le Bureau des affaires de désarmement et le Comité contre le terrorisme du Conseil, afin d'empêcher que des acteurs non étatiques n'acquière des armes de destruction massive.

Pour ce qui est des activités en cours, il convient d'agir avec davantage d'urgence pour faire avancer le travail du Comité. Son mandat a déjà fait l'objet de deux prorogations techniques. Le travail du Comité a été entravé par les restrictions liées à la pandémie, mais

celles-ci ont maintenant été levées. Lors du derniers renouvellement du mandat, le Conseil a donné au Comité la mission claire d'achever l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004) et de lui présenter un rapport avant l'expiration de son mandat.

Des progrès ont été accomplis en ce sens, notamment en fixant provisoirement des dates et un lieu pour les consultations ouvertes, et nous savons gré à la présidence de ses efforts à cet égard.

Toutefois, il faut se hâter de veiller à ce que le mandat confié par le Conseil soit rempli dans les délais prescrits. L'adoption rapide d'un programme de travail pour 2022, assorti d'un calendrier clair pour achever l'examen détaillé et mettre en œuvre le programme sans tarder, contribuerait énormément à l'exécution de ce mandat. L'Inde maintiendra un engagement constructif à cette fin au sein du Conseil et du Comité.

Pour terminer, je réaffirme qu'il est urgent d'avancer dans le travail mené par le Comité pour empêcher des acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive. La procrastination n'est plus envisageable.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la Fuente Ramírez, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), de son exposé.

En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et à la Convention sur les armes biologiques, nous accordons de l'importance au rôle du Comité 1540 en tant que composante essentielle du dispositif mondial de non-prolifération pour empêcher que des acteurs non étatiques puissent accéder à des armes de destruction massive.

L'exposé d'aujourd'hui donne des informations très utiles sur le travail et la transparence du Comité 1540 et sur la mise en œuvre de la résolution avant l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004). Il y a lieu de louer la résilience du Comité, qui lui a permis de poursuivre ses activités, et notamment de faciliter l'aide apportée aux États Membres pour honorer leurs obligations découlant de la résolution, tout en maintenant des mesures de précaution durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Je voudrais rappeler qu'en avril 2016, le Ghana a soumis son plan d'action national pour l'application de la résolution 1540 (2004). Vu l'efficacité avec laquelle

notre plan d'action national nous aide à appliquer la résolution 1540 (2004), nous espérons que les efforts s'intensifieront pour encourager d'autres États Membres à élaborer des plans d'action nationaux de mise en œuvre à titre volontaire, comme le Conseil les y invite au paragraphe 5 de la résolution 2325 (2016). Nous estimons que, si l'on y maintient la transparence et le partage d'informations, le site Web du Comité restera une plateforme utile pour inciter les États Membres à respecter leurs obligations en vertu de la résolution 1540 (2004).

Compte tenu du caractère inclusif du processus d'examen approfondi, nous encourageons tous les États Membres, de même que les organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes, à participer et contribuer aux consultations ouvertes qui doivent être organisées.

Nous demeurons optimistes au sujet du travail du Comité et remercions le Groupe d'experts et les fonctionnaires du Bureau des affaires de désarmement et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix de leur appui.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Ambassadeur de la Fuente Ramírez pour son exposé d'aujourd'hui. L'année a été difficile et éprouvante pour lui et son travail et pour celui de son équipe, laquelle a été vraiment exemplaire pour guider les progrès du Conseil et ceux du Comité – je veux donc le remercier pour cela.

L'Irlande accorde une grande valeur au travail du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Il est plus important que jamais de réaffirmer que tout recours à la menace ou à l'emploi d'armes de destruction massive (ADM) est odieux. Du fait qu'elle vise à empêcher des acteurs non étatiques d'acquérir et d'utiliser des ADM, la résolution 1540 (2004) est un élément crucial du dispositif mondial de non-prolifération. Sa pleine application reste essentielle, et nous encourageons les États à continuer de prendre au sérieux leurs obligations en découlant. Le Comité 1540 et le Groupe d'experts accomplissent selon nous un travail capital à cet égard.

L'Irlande se félicite de la prorogation technique, approuvée le mois dernier, du mandat du Comité 1540. Elle nous laisse du temps pour achever l'examen approfondi. Il importe que l'examen approfondi et les consultations ouvertes prévues pour la fin du mois de mai soient menés à bien de la meilleure manière possible, et notamment que les vues et expériences

des États Membres soient pleinement reflétées dans le processus. Cela garantira, à l'avenir, un appui robuste et large au mandat.

Pour être véritablement utile, l'examen doit être conduit avec la participation effective des organisations internationales et régionales, de l'industrie, des milieux universitaires et de la société civile. Bien que la mise en œuvre incombe avant tout aux États, la contribution de toutes les parties prenantes est indispensable pour empêcher des acteurs non étatiques, y compris des terroristes, d'acquérir, de mettre au point, de trafiquer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs. C'est important non seulement pour l'examen mais aussi pour le travail du Comité.

Nous devrions faire fond sur l'important travail accompli au titre des résolutions 1977 (2001) et 2325 (2016), portant prorogation du travail du Comité et du Groupe d'experts.

L'Irlande considère que le travail de suivi, de sensibilisation et d'assistance du Comité est central dans son mandat, dans la mesure où il aide les États à identifier et corriger, le cas échéant, les lacunes et les vulnérabilités dans les réglementations et les cadres de contrôle nationaux. Nous espérons que cet élément sera renforcé dans le contexte de cet examen.

Enfin, bien que l'examen approfondi soit un aspect majeur du travail du Comité cette année, il est vital que les activités ordinaires du Comité se poursuivent en parallèle.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège remercie chaleureusement le Mexique pour son travail au cours de l'année écoulée, en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), et de l'exposé qu'il a présenté au Conseil aujourd'hui. Nous remercions également le Groupe d'experts de son excellent travail pendant une nouvelle année difficile, en particulier à cause des restrictions dues à la maladie à coronavirus (COVID-19). Le Groupe d'experts a tout l'appui de la Norvège.

Il est vrai que l'année dernière a été compliquée pour le Comité 1540, étant donné que nous avons vécu une deuxième année où des activités ont dû être reportées et où l'examen approfondi n'a pas pu être mené à bien, mais nous jugeons encourageants les progrès enregistrés ces derniers mois.

À ce sujet, j'ai trois observations à faire sur le travail du Comité à l'avenir.

Premièrement, les consultations ouvertes sont un élément fondamental de l'examen approfondi. Il importe qu'elles soient solides et qu'un large éventail de parties prenantes y participe. L'industrie, les milieux universitaires et la société civile, y compris des organisations internationales comme l'Agence internationale de l'énergie atomique, INTERPOL et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, jouent un rôle important dans l'application et le suivi de la résolution 1540 (2004). Nous sommes satisfaits d'entendre que des dispositions préliminaires ont été prises pour les consultations ouvertes prévues en mai.

La Norvège attend avec intérêt d'avoir des échanges constructifs avec le Président et les autres membres du Comité 1540 au sujet des activités restantes au titre de l'examen approfondi, qui doivent aboutir au renouvellement du mandat du Comité.

Deuxièmement, nous tenons à remercier le Mozambique d'avoir présenté son premier rapport national, qui comprend des renseignements sur les mesures prises pour respecter les obligations découlant de la résolution 1540 (2004). Nous encourageons les huit États restants qui n'ont pas encore soumis leur premier rapport national à le faire sans plus tarder.

Enfin, la Norvège s'emploie à parvenir à un désarmement nucléaire équilibré, mutuel, irréversible et vérifiable et à prévenir la prolifération des armes de destruction massive. Le Comité 1540 a un rôle important à jouer dans la réalisation de ces objectifs.

La perspective de la prolifération d'armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs est une préoccupation réelle et permanente. Nous réaffirmons que la nature des risques de prolifération évolue constamment, notamment étant donné les progrès rapides de la science, de la technologie et du commerce international.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre plein appui aux travaux du Comité 1540. Nous avons hâte de continuer à travailler ensemble à la réalisation des objectifs importants du Comité pour la durée de son mandat.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais demander au Président de transmettre à l'Ambassadrice Lana Nusseibeh nos vœux de prompt rétablissement.

Je tiens tout d'abord à remercier le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) de son exposé très détaillé. Je le félicite également des efforts inlassables qu'il déploie

afin de coordonner les travaux du Comité et de guider ses membres en cette période inhabituelle. De plus, je saisis cette occasion pour féliciter le Groupe d'experts du travail inestimable qu'il accomplit en aidant le Comité à s'acquitter de ses fonctions, en faisant connaître la résolution et les exigences qui y sont énoncées, en évaluant l'état d'avancement de son application et en répondant aux demandes d'assistance.

Près de 20 ans après sa création, le Comité reste un outil essentiel pour empêcher les acteurs non étatiques d'acquérir des armes nucléaires, biologiques et chimiques, leurs vecteurs et leurs matières connexes. Au cours des deux dernières décennies, le Comité a joué un rôle déterminant en aidant les États à mettre en place des contrôles nationaux appropriés afin de prévenir le risque d'obtention, de prolifération ou d'emploi d'armes de destruction massive par des organisations terroristes.

Le Brésil soutient depuis longtemps les travaux du Comité 1540. En tant que membre élu du Conseil, nous avons voté pour sa création en 2004 (voir S/PV.4956). En 2011, nous avons également voté pour la prolongation de son mandat pour 10 ans (voir S/PV.6518). Nous avons une fois de plus l'honneur de siéger au Conseil de sécurité à un moment crucial pour l'avenir du Comité, alors que nous avons la responsabilité de mener un examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004) et d'ajuster le futur mandat du Comité aux besoins actuels de la communauté internationale.

Le Brésil appuie l'approche du Président ainsi que les efforts qu'il déploie pour mener à bien le processus d'examen approfondi dans un format pleinement inclusif, comme il l'a indiqué aujourd'hui dans son exposé. Il sera essentiel d'organiser des consultations ouvertes avec l'ensemble des États Membres de l'ONU, ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales et organisations de la société civile concernées pour avoir une image plus claire de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004) et des moyens d'en favoriser davantage le respect.

Pour terminer, je voudrais rappeler aux membres du Conseil que le désarmement est le moyen le plus efficace de lutter contre la prolifération. À l'heure où les discours sur l'emploi d'armes de destruction massive refont surface, il importe que les États se souviennent de l'engagement qu'ils ont pris d'éliminer leurs arsenaux. La seule façon de garantir que ces armes odieuses ne sont plus jamais utilisées par quiconque, où que ce soit et quelles qu'en soient les circonstances, est leur élimination complète, transparente, vérifiable et irréversible.

M^{me} Ngyema Ndong (Gabon) : Je tiens avant tout à remercier mon collègue, le Représentant permanent du Mexique, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), et lui exprime, ainsi qu'à l'ensemble de son équipe, toute notre appréciation pour l'engagement remarquable dans la conduite des travaux de cet important comité.

Nous nous félicitons de l'extension du mandat du Comité 1540 (2004) jusqu'au 30 novembre 2022 et prenons note des conditions difficiles dans lesquelles le Comité a dû mener ses activités, dans le contexte marqué par les contraintes liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous prenons également note des larges consultations qui seront menées en direction des acteurs étatiques, de la société civile, mais aussi des milieux universitaires, des parlementaires ainsi que du renforcement de la coopération du Comité avec les organisations internationales, régionales, sous-régionales et d'autres organes de l'ONU, en vue de leur sensibilisation et dans la perspective d'une meilleure mise en œuvre de la résolution.

Depuis la présentation du dernier rapport en 2011, sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), l'état des lieux en ce qui concerne mon pays n'a pas changé : le Gabon ne possède ni ne produit d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques et s'est tenu au strict respect de ses engagements. De même, il n'accorde aucune facilitation ni aucun appui à des acteurs non-étatiques dans ce domaine. Cet engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationales est constant pour mon pays. C'est aussi dans cet objectif que le Gouvernement de mon pays s'est engagé à renforcer son positionnement en faveur de la lutte contre la prolifération des armes en décidant de lancer en décembre dernier le processus de ratification du Traité sur le commerce des armes. Nous sommes en outre partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à l'ensemble de ses accords de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et de ses protocoles additionnels depuis 1974, ainsi qu'au Traité de Pelindaba, qui crée une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Nous poursuivons notre engagement en faveur de la dénucléarisation.

Mon pays reste convaincu de la pertinence et du rôle central que doit jouer la résolution 1540 (2004) pour prévenir et renforcer la lutte contre l'émergence de groupes terroristes et autres groupes armés, en les empêchant d'entrer en possession d'armes de destruction

massive. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer notre opposition à tout recours aux armes de destruction massive.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour féliciter et remercier l'Ambassadeur du Mexique de son leadership et de sa détermination à faire avancer les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Nous saluons également le professionnalisme dont fait preuve le Groupe d'experts du Comité dans l'accomplissement de son travail.

Nous convenons que la résolution 1540 (2004) est un élément essentiel du dispositif mondial de non-prolifération, et nous devons veiller à ce qu'elle demeure efficace et solide, tout comme son application. Nous encourageons tous les membres du Conseil de sécurité à rester unis pour appuyer les travaux du Comité en renforçant son mandat et en l'adaptant aux nouvelles réalités.

Mon pays attache une grande importance aux traités sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération. Nous restons déterminés à continuer de coopérer avec la communauté internationale pour interdire la prolifération des armes de destruction massive et des matériaux nécessaires à leur mise au point par des États et des acteurs non étatiques.

Les États ont fait des progrès remarquables dans l'application de la résolution 1540 (2004). Néanmoins, certaines failles subsistent et l'application intégrale et efficace de la résolution est une tâche de longue haleine qui nécessitera des efforts constants aux niveaux national, régional et international. Nous nous félicitons des consultations ouvertes sur l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004), qui constituent une bonne occasion de rappeler aux États Membres l'obligation qui leur incombe d'appliquer cette résolution.

La menace que représente l'acquisition d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques ne s'est pas affaiblie. À cet égard, l'examen approfondi de la résolution effectué en collaboration avec les États Membres, les organisations internationales régionales et sous-régionales et la société civile est l'occasion de formuler des propositions visant à renforcer les travaux du Comité afin de le rendre plus efficace et à même de relever les défis actuels. Nous espérons parvenir à un consensus en ce qui concerne le renforcement du mandat du Comité 1540 dans le cadre de l'examen approfondi de 2022.

L'Albanie est convaincue que des consultations ouvertes sont une étape essentielle pour garantir que la résolution 1540 (2004) continue de jouer un rôle central dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales à l'avenir. Nous continuerons d'appuyer les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, ainsi que d'autres organisations internationales qui œuvrent à la non-prolifération des armes de destruction massive et au désarmement et qui jouent un rôle important dans l'application de la résolution 1540 (2004).

Enfin, l'Albanie a adopté une stratégie nationale de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et contribue activement à la sécurité régionale dans ce domaine. Nous appuyons les travaux du Comité et continuerons de le faire à l'avenir.

M^{me} Toroitich (Kenya) (*parle en anglais*) : Je salue l'exposé qui a été présenté par l'Ambassadeur du Mexique et le félicite pour la conduite des travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

Les armes de destruction massive représentent un grave danger. Parce qu'elles frappent sans discrimination, ces armes peuvent avoir des effets immédiats et à long terme sur les personnes, les sociétés et l'environnement. C'est pourquoi le Kenya réaffirme une fois encore que la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, comme le souligne la résolution 1540 (2004). Cette menace ne peut être éliminée que grâce à un désarmement complet.

Nous appelons les États Membres à adopter et à appliquer des lois appropriées et efficaces interdisant aux acteurs non étatiques de fabriquer, d'acquérir, de posséder, de mettre au point, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques et biologiques ou leurs vecteurs.

Alors que la lutte mondiale contre le terrorisme continue de se heurter à d'énormes défis, le Comité 1540 joue un rôle clef en tant qu'un des mécanismes créés par le Conseil de sécurité pour combattre le terrorisme. À cet égard, le Kenya se félicite de la prorogation du mandat, qui assure la continuité des travaux du Comité en vue de l'adoption universelle et de la mise en œuvre intégrale de la résolution 1540 (2004).

Nous saluons également les efforts qui continuent d'être déployés pour mettre en œuvre le mandat du Comité malgré les défis posés par la maladie à

coronavirus (COVID-19), notamment la réalisation de son examen approfondi, et nous nous félicitons de son intention d'organiser des consultations publiques sur cet examen.

En conclusion, nous réaffirmons le ferme attachement du Kenya à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et notre plein appui aux travaux du Comité.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier le Représentant permanent du Mexique et son équipe de leur travail acharné à la présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et de l'exposé très clair présenté aujourd'hui. Nous remercions également chaleureusement le Groupe d'experts du Comité.

La résolution 1540 (2004) est un élément essentiel de l'architecture multilatérale de non-prolifération depuis son adoption en 2004. Depuis lors, le Comité et son groupe d'experts ont examiné plus de 500 rapports nationaux de mise en œuvre provenant de 185 pays. Cette résolution demeure une composante essentielle de l'architecture internationale de désarmement et de non-prolifération. Nous devons rester extrêmement vigilants face au risque d'utilisation d'armes nucléaires, chimiques et biologiques par des acteurs non étatiques.

La menace que représentent les armes de destruction massive a évolué depuis que le Conseil a adopté la résolution 1540 (2004). Le Royaume-Uni reste particulièrement préoccupé par les tentatives d'acteurs non étatiques d'employer des armes rudimentaires utilisant des toxines telles que la ricine.

L'examen approfondi, qui a été retardé mais qui est en cours, est essentiel pour préserver la pertinence de la résolution 1540 (2004) et l'appui des États Membres. Nous sommes déterminés à promouvoir un processus inclusif et transparent qui donne à tous les États Membres et aux organisations de la société civile intéressées la possibilité de contribuer de manière constructive aux débats sur le futur mandat du Comité. Nous demandons à tous les États Membres de se joindre à nous pour apporter leur plein appui aux travaux du Comité.

Pour sa part, le Royaume-Uni est prêt à collaborer avec les autres États pour renforcer leurs cadres réglementaires nationaux, notamment leur capacité à mettre en œuvre les lois et règlements qu'ils ont adoptés, qui régissent les activités chimiques, nucléaires et biologiques. Nous serions également favorables à ce

qu'on se penche plus avant sur les aspects de la résolution 1540 (2004) qui n'ont pas encore été pleinement approfondis, notamment le financement de la prolifération, comme l'a indiqué ma collègue française.

Enfin, je voudrais souligner que la résolution 1540 (2004) est un élément du dispositif international de désarmement et de non-prolifération, ainsi que de divers régimes multilatéraux de contrôle des exportations. La force de ce régime international réside dans la collaboration efficace entre toutes ses composantes, et c'est la raison pour laquelle nous continuons d'appuyer une coopération étroite entre le Comité 1540 ainsi que le Groupe d'experts et ces institutions.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004), M. Juan Ramón de la Fuente Ramírez, de son exposé détaillé sur les travaux de cet organe subsidiaire du Conseil de sécurité et ses priorités pour la période à venir.

La Fédération de Russie reste fermement attachée aux buts et objectifs de la résolution 1540 (2004). Nous accordons beaucoup d'importance à l'esprit de coopération mondiale inhérent à la résolution et considérons qu'il est essentiel de préserver son caractère préventif et de non-prolifération.

Le Comité 1540 est chargé de tâches importantes, à savoir le suivi de la mise en œuvre de la résolution par les États Membres et la coordination des efforts pour leur fournir une assistance technique, à leur demande. Il reste encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif fondamental qu'est la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) par tous les pays, en fonction de leurs capacités.

À cet égard, il faut que le Comité concentre ses efforts sur l'accomplissement des tâches qui lui ont été confiées malgré les difficultés, qu'il s'agisse de la pandémie ou de l'environnement international complexe. Nous attendons du Comité qu'il intensifie sensiblement ses activités dans tous les domaines importants. Pour cela, il est important de maintenir une atmosphère constructive de coopération au sein du Comité, qui doit mener ses travaux sur le principe du consensus.

Le 25 février, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2622 (2022) sur une nouvelle prorogation technique du mandat du Comité 1540 jusqu'au 30 novembre 2022. La Russie s'est jointe au consensus lors de l'adoption de cette résolution dans l'intérêt de la conclusion de l'examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004), qui a malheureusement été reporté à plusieurs reprises.

Nous espérons qu'il sera encore possible d'organiser des consultations publiques avec les États Membres, dans le cadre de l'examen cette année. Nous sommes convaincus que ces consultations doivent être inclusives et permettre au plus grand nombre possible de pays de participer à des discussions de fond sur la non-prolifération et les moyens d'éviter que les armes de destruction massive et les éléments connexes ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques. Nous saluons les efforts déployés par le Président du Comité, ainsi que par le Secrétariat, pour s'assurer que les consultations se déroulent en présentiel, ce qui permettra d'atteindre cet objectif.

Nous espérons que les documents relatifs à ces consultations publiques seront approuvés dès que possible et que le Comité enverra rapidement une invitation aux États Membres afin qu'ils aient suffisamment de temps pour se préparer. Étant donné que ce sont les États qui mettent en œuvre les dispositions de la résolution 1540 (2004), leur contribution, sur la base des résultats des consultations publiques, est essentielle pour que le Comité puisse élaborer le rapport final de l'examen approfondi à soumettre au Conseil de sécurité.

Je tiens à souligner l'importance incontestable de l'approbation du mandat à long terme du Comité au-delà du 30 novembre 2022. Nous sommes convaincus qu'il doit être fondé sur les principes unificateurs de la résolution 1540 (2004) et viser à préserver les principes fondamentaux des travaux du Comité, sans le doter de pouvoirs intrusifs ou attributifs. C'est seulement ainsi que cet organe subsidiaire du Conseil de sécurité pourra continuer à remplir ses fonctions essentielles de facilitation de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale.

M. Wu Jianjian (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur de la Fuente Ramírez, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), de son exposé.

Au cours de l'année écoulée, le Comité a accompli un travail considérable en promouvant la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), en traitant les demandes d'assistance, en menant des activités de coopération et de sensibilisation au niveau internationale et en faisant avancer le processus d'examen approfondi. La Chine salue les efforts déployés par l'Ambassadeur du Mexique, en tant que Président, et par son équipe, et remercie le Groupe d'experts et le Secrétariat de leurs contributions.

Au cours des 18 années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 1540 (2004), le consensus international en matière de non-prolifération s'est renforcé. Le régime de non-prolifération ne cesse d'être amélioré. La coopération internationale en matière de non-prolifération n'a cessé de progresser et les efforts déployés au niveau international pour lutter contre les activités de prolifération des acteurs non étatiques ont été efficacement renforcés. Il convient également de noter que la situation mondiale en matière de sécurité demeure complexe et grave.

Nous sommes loin d'avoir éliminé les causes profondes de la prolifération. Les risques posés par les activités de prolifération des acteurs non étatiques se sont diversifiés. L'unilatéralisme et le deux poids, deux mesures deviennent plus fréquents dans le domaine de la non-prolifération. Les aspects injustes et illogiques du régime international de non-prolifération deviennent plus prononcés. L'utilisation pacifique de la science et de la technologie par la majorité des pays en développement est soumise à de nombreuses restrictions.

Dans ces nouvelles circonstances, la Chine voudrait présenter les quatre propositions suivantes sur le renforcement de la gouvernance mondiale.

Premièrement, nous devons adhérer à un multilatéralisme véritable et consolider le régime international de non-prolifération. Le multilatéralisme est le meilleur moyen d'éviter la division et la confrontation et de promouvoir l'unité et la coopération. Toutes les parties doivent promouvoir un concept de sécurité mondiale commun, global et coopératif, tenir compte des préoccupations légitimes de tous les pays, éliminer les facteurs de prolifération et rechercher une sécurité commune. La communauté internationale, en particulier les grandes puissances, doit renoncer au deux poids, deux mesures, cesser toute coopération militaire qui présente des risques de prolifération, s'acquitter de ses obligations de bonne foi et renforcer encore l'autorité, l'universalité et l'efficacité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques.

Deuxièmement, nous devons prêter attention à la mise au point de nouvelles technologies et éliminer le risque de prolifération multidimensionnelle. Le développement rapide de technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle, l'impression 3D, l'édition génomique et la biologie synthétique, entraîne un nouveau cycle de révolution scientifique et technologique qui redynamise fortement les progrès en matière

de développement humain. Dans le même temps, les technologies concernées peuvent être utilisées par des acteurs non étatiques à des fins de prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Les États doivent renforcer la réglementation et la coopération internationale afin d'éliminer effectivement le risque d'utilisation abusive des technologies émergentes à des fins de prolifération par des acteurs non étatiques.

Troisièmement, nous devons protéger le droit aux utilisations pacifiques et promouvoir la coopération internationale en la matière. L'utilisation pacifique de la science et de la technologie est un droit inaliénable et légitime de tous les pays et ne doit pas faire l'objet de restrictions arbitraires et injustifiées. La communauté internationale doit lutter efficacement contre les risques de prolifération, empêcher les acteurs non étatiques de se procurer des armes de destruction massive, promouvoir la coopération internationale en la matière et préserver le droit de tous les pays, en particulier les pays en développement, aux utilisations pacifiques. En décembre dernier, l'Assemblée générale a adopté la résolution 76/234, sur la promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques dans le contexte de la sécurité internationale, présentée par la Chine. Il est à espérer que, grâce aux efforts conjoints de toutes les parties, le droit aux utilisations pacifiques sera respecté et protégé, et que les restrictions injustifiées seront réduites afin de favoriser la réalisation de la sécurité commune et le développement communs de tous les pays.

Quatrièmement, nous devons encourager le processus d'examen approfondi et renforcer l'application de la résolution 1540 (2004). La Chine appuie les efforts déployés par le Comité pour élaborer un programme de travail solide afin de continuer à faire des progrès concrets dans le cadre de l'examen approfondi, de procéder à une évaluation objective de l'application de la résolution par les pays, de formuler des recommandations concrètes sur la lutte contre les risques de prolifération, de promouvoir davantage la coopération internationale en matière de non-prolifération, d'améliorer l'efficacité des activités d'assistance et de promouvoir la mise en œuvre globale et effective de la résolution. Ce processus doit être mené par les États Membres, en tenant compte de leurs obligations internationales et de la situation propre à chaque pays de manière intégrée ainsi qu'en veillant à ce que tous participent et expriment leurs points de vue, en particulier les pays en développement.

Enfin, la Chine s'oppose fermement à la prolifération des armes de destruction massive et s'est toujours strictement acquittée de ses obligations internationales et a toujours participé activement à la coopération internationale en matière de non-prolifération, tout en respectant le droit de tous les pays, en particulier des pays en développement, aux utilisations pacifiques. La Chine continuera à travailler avec toutes les parties pour promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), faire avancer l'examen approfondi de l'application de la résolution et contribuer positivement au renforcement de la gouvernance mondiale en matière de non-prolifération.

M^{me} Saha (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis remercient le Mexique du leadership dont il a fait preuve pour faire en sorte que la résolution 2622 (2022) soit adoptée à l'unanimité. Cette prorogation technique du mandat du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) pour le restant de l'année permettra au Comité et à son groupe d'experts de poursuivre leurs importants travaux, tout en leur laissant suffisamment de temps pour mener à bien un examen approfondi, véritable et inclusif et pour présenter le rapport sur cet examen au Conseil de sécurité.

Les États-Unis soulignent leur appui total au Comité 1540, outil multilatéral puissant qui permet d'éviter que les armes les plus dangereuses ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques. Nous appuyons la poursuite des travaux du Comité sous la présidence du Mexique et nous attendons avec intérêt de collaborer avec les autres membres du Comité pour mener à bien les travaux de fond qui nous attendent dans les mois à venir.

Un examen véritable et complet réunissant les États Membres et la société civile, les organisations internationales et régionales, l'industrie et les milieux universitaires, est essentiel pour faire en sorte que le Comité 1540 continue de relever le défi consistant à empêcher les acteurs non étatiques, y compris les terroristes et les groupes terroristes, de se procurer ou d'utiliser des armes de destruction massive ou des éléments et savoir-faire connexes. À cet égard, nous nous réjouissons de l'occasion qui nous sera donnée d'échanger avec ces parties prenantes dans le cadre des sessions publiques de l'examen que le Président a prévues pour les mois de mai et juin.

Alors que nous nous attelons aux tâches de l'examen approfondi et du renouvellement du mandat, notre priorité sera la pleine mise en œuvre des obligations des États au titre de la résolution 1540 (2004) en nous efforçant d'améliorer la fonctionnalité et la crédibilité du Comité, en donnant des moyens d'action supplémentaires à son groupe d'experts et en accentuant son soutien aux activités d'assistance et de sensibilisation. Nous appuyons le calendrier ambitieux mais néanmoins réalisable que le Président a proposé pour mener à bien l'examen approfondi. Nous nous félicitons tout particulièrement du fait que le calendrier souligne l'importance de simplifier les travaux du Groupe d'experts pour renforcer le Comité, tout en reconnaissant également les rôles fondamentaux joués par les organisations internationales, les organisations régionales et la société civile dans la promotion de notre objectif commun d'assurer une mise en œuvre efficace de la résolution 1540 (2004) au niveau des États.

Nous restons déterminés à collaborer étroitement avec les autres membres du Conseil pour réaliser un examen qui nous permettra de procéder à un renouvellement en profondeur du mandat de la manière la plus efficace et la plus constructive possible dans le courant de l'année. La possibilité que des armes de destruction massive soient acquises et utilisées par des terroristes ou d'autres acteurs non étatiques demeure une des menaces les plus graves qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. La résolution 1540 (2004) est une des rares mesures internationales en place et faisant autorité pour faire face à ces menaces. L'examen approfondi et le renouvellement du mandat nous donnent l'occasion de nous assurer que la résolution et sa mise en œuvre sont aussi solides et efficaces que possible. L'enjeu ne pourrait pas être plus important.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des Émirats arabes unis.

Je voudrais m'associer aux autres orateurs et oratrices pour remercier l'Ambassadeur Juan Ramón de la Fuente Ramírez de son exposé d'aujourd'hui et de la compétence avec laquelle il préside le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Je l'assure du plein appui des Émirats arabes unis au Comité. Je tiens également à exprimer la gratitude des Émirats arabes unis au Groupe d'experts, qui a joué un

rôle indispensable dans la promotion de l'application de cette résolution. Nous sommes satisfaits que le mandat du Comité 1540 ait été renouvelé à l'unanimité le mois dernier (voir S/PV.8977).

Le régime mondial de non-prolifération actuel est vulnérable aux menaces émergentes que représente l'utilisation illicite des technologies modernes, telles que les drones, la biologie synthétique et l'intelligence artificielle, que les acteurs non étatiques et les terroristes pourraient exploiter. C'est pourquoi la communauté internationale doit contrer ces menaces en procédant à l'examen des instruments de désarmement et de non-prolifération existants, y compris le Comité 1540. En outre, les gouvernements doivent fournir leur part d'efforts en améliorant périodiquement leurs politiques nationales. Pour leur part, les Émirats arabes unis ont récemment lancé une évaluation à l'échelle nationale pour que les secteurs public et privé élaborent des mesures appropriées contre le financement de la prolifération.

La résolution 1540 (2004) joue depuis longtemps un rôle central dans les efforts déployés pour empêcher les terroristes et les acteurs non étatiques de se procurer, de mettre au point et d'utiliser des armes de destruction massive ou d'en faire le trafic. Le Comité joue un rôle capital à l'appui de l'architecture mondiale de non-prolifération en facilitant les offres d'assistance et la mise en correspondance des demandes pour les États Membres dans le cadre des efforts respectifs qu'ils déploient pour mettre en œuvre la résolution 1540 (2004).

Les Émirats arabes unis sont favorables à la poursuite de l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004) après les reports dus à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous estimons que le processus d'examen renforcera le profil du Comité et permettra de remédier aux faiblesses existantes identifiées par les États Membres et les autres parties prenantes durant les consultations. En définitive, les Émirats arabes unis espèrent que les résultats de l'examen approfondi seront pris en compte au moment du renouvellement des mandats du Comité 1540 et de son groupe d'experts en novembre. À cet égard, les Émirats arabes unis tiennent à souligner les aspects suivants des travaux du Comité.

Premièrement, le Comité doit adopter d'urgence des modalités pour la tenue de consultations avec les États Membres, les organisations internationales, régionales et sous-régionales, la société civile et le secteur privé dans le cadre de l'examen approfondi. Nous appuyons

les efforts du Président à cet égard. Il sera essentiel que les États Membres et les autres parties prenantes échangent leurs vues et leurs pratiques optimales.

Deuxièmement, le Comité doit envisager de rationaliser ses travaux et de les rendre plus accessibles. Par exemple, la pandémie de COVID-19 a perturbé plusieurs activités du Comité, et celui-ci a même dû mener certaines activités virtuellement. Ainsi, nous pouvons envisager d'élargir la collaboration en ligne entre le Comité, les États Membres et les autres acteurs, sur la base des retours des parties concernées.

Pour terminer, nous réaffirmons l'attachement des Émirats arabes unis au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et nous nous réjouissons à la perspective d'appuyer les travaux du Président, du Comité et de l'ensemble du système des Nations Unies pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive parmi les acteurs non étatiques.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur ou d'oratrice inscrit sur la liste.

La séance est levée à 16 heures.